



BULLETIN D'INSCRIPTION

- ☐ ENTREPRISE
☐ AUTO-ENTREPRENEUR
☐ PARTICULIER

1 / MES INFORMATIONS

NOM DE L'ENTREPRISE :

NOM - PRÉNOM DU PARTICIPANT :

ADRESSE :

CODE POSTAL - VILLE - PAYS :

SIRET :

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :

MOBILE :

E-MAIL :

☐ Je porte à votre connaissance être en situation de handicap et souhaite en conséquence connaître les modalités de suivi de vos formations.

J'ai pris connaissance du catalogue des formations disponibles sur le site www.maud-academy.com, mentionnant dates, durées, lieux et tarifs, et je choisis :

2 / MON PARCOURS DE FORMATION

MAQUILLAGE PERMANENT

☐ INITIATION

NIVEAU 1

5 jours (35 heures) • **2 790 €**
Certifiante (RS7201) • éligible CPF

☐ PERFECTIONNEMENT

NIVEAU 2

3 jours (21 heures) • **1 790 €**

☐ PERFECTIONNEMENT +

NIVEAU 3

3 jours (21 heures) • **1 790 €**

☐ MAÎTRISE

NIVEAU 4

3 jours (21 heures) • **2 290 €**

☐ SOS CORRECTIONS

3 jours (21 heures) • **1 790 €**

☐ COLORIMÉTRIE & CORRECTIONS

1 jour (7 heures) • **690 €**

PIGMENTATION CORRECTRICE LIFE REPAIR®

☐ INITIATION

NIVEAU 1

5 jours (35 heures) • **2 990 €**

☐ PERFECTIONNEMENT

NIVEAU 2

3 jours (21 heures) • **1 790 €**

☐ PERFECTIONNEMENT +

NIVEAU 3

3 jours (21 heures) • **1 790 €**

TRICOPIGMENTATION

☐ INITIATION

NIVEAU 1

5 jours (35 heures) • **2 990 €**

☐ PERFECTIONNEMENT

NIVEAU 2

3 jours (21 heures) • **1 790 €**

COURS PARTICULIERS

☐ AVEC MAUD

2 jours (14 heures) • **2 990 €**

☐ AVEC NOS EXPERT(E)S

1 jour (7 heures) • **1 790 €**

Prix nets de taxe – formations exonérées de TVA (article 261, 4, 4° a du CGI). La formation Maquillage permanent – Initiation prépare à la certification « Réaliser un maquillage permanent avec la dermopigmentation » (RS7201, enregistrée le 25 juin 2025 ; certificateur : KELEN BAUCK) ; les frais de certification sont inclus dans son prix. Les dates et lieux des sessions figurent au calendrier du site www.maud-academy.com.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

FORMATIONS • VERSION V2 – 10/2026 • ANNEXÉES AU BULLETIN D'INSCRIPTION

Préambule

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») définissent les conditions dans lesquelles MAUD ACADEMY, nom commercial de la société MAUD ACADEMIE, SASU immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 105 293 450, organisme de formation professionnelle spécialisé dans le maquillage permanent, la dermopigmentation esthétique et réparatrice et les techniques associées, fournit ses prestations de formation à ses clients.

Les CGV s'appliquent à toute inscription à une action de formation, qu'elle soit réalisée :

- par une personne physique finançant elle-même sa formation ;
- par une entreprise pour un ou plusieurs salariés ;
- par un professionnel indépendant ;
- avec la prise en charge d'un financeur (OPCO, CPF ou tout autre organisme).

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière des CGV, du règlement intérieur applicable aux stagiaires et, le cas échéant, des conditions particulières du contrat ou de la convention de formation. En cas de contradiction, les conditions particulières expressément acceptées par les parties prévalent.

Les CGV sont accessibles à tout moment sur le site www.maud-academy.com et sont remises au client avant la conclusion du contrat, conformément au Code de la consommation et au Code du travail.

Article 1 – Identification de l'organisme de formation

- **Nom commercial** : MAUD ACADEMY
- **Raison sociale** : MAUD ACADEMIE
- **Forme juridique** : société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) au capital de 10 000 €
- **Siège social** : 9 place Marie-Jeanne Bassot, 92300 Levallois-Perret
- **RCS Nanterre** 105 293 450 – **SIRET** 105 293 450 00018
- **TVA intracommunautaire** : FR56105293450
- **Déclaration d'activité** enregistrée sous le numéro 11923114592 auprès du préfet de la région Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
- **Certification qualité Qualiopi** délivrée par ISQ Certification (certificat n° CN_2609_36249-V1) au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation.
- **Courriel** : formation@maud.pro – **Téléphone** : 01 45 04 88 88

Lieux de formation :

- Paris : Maud Academy au Campus de l'Esthétique et du Spa, 52 rue Laffitte, 75009 Paris ;
- Lille : Maud Academy chez École de Luca, 5-7 rue de la Quenette, 59000 Lille ;
- Thionville : Maud Academy chez ISFEC Formation, 9 rue des Frères, 57100 Thionville (ouverture en 2027).

MAUD ACADEMY conçoit et dispense des actions de formation destinées aux professionnels de l'esthétique, de la beauté et du maquillage permanent, ainsi qu'aux personnes en reconversion professionnelle, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Article 2 – Définitions

- **Organisme de formation** : MAUD ACADEMY.
- **Client** : toute personne physique ou morale qui conclut un contrat ou une convention avec MAUD ACADEMY.
- **Client particulier** : personne physique qui entreprend une formation à titre individuel et à ses frais.
- **Stagiaire** : toute personne participant effectivement à une action de formation.
- **Formation** : toute prestation pédagogique, en présentiel, à distance ou en modalité hybride.
- **Entreprise** : toute personne morale inscrivant un ou plusieurs salariés.
- **Formation inter-entreprises** : session regroupant plusieurs entreprises.
- **Formation intra-entreprise** : session organisée exclusivement pour une entreprise.
- **Catalogue** : ensemble des formations publiées par MAUD ACADEMY, susceptibles d'évoluer pour tenir compte des évolutions réglementaires, techniques ou pédagogiques.

Article 3 – Objet des prestations

MAUD ACADEMY propose notamment des formations d'initiation, de perfectionnement et de maîtrise, des ateliers pratiques, des journées techniques, des classes virtuelles, des modules e-learning et des accompagnements individualisés. Chaque formation donne lieu à la remise d'une attestation de formation.

Seule la formation Maquillage permanent – Initiation (niveau I) est certifiante : elle prépare, dans le cadre d'une convention conclue entre MAUD ACADEMY et le certificateur, à la certification « Réaliser un maquillage permanent avec la dermopigmentation », enregistrée au Répertoire spécifique de France compétences sous le numéro RS7201 (décision d'enregistrement du 25 juin 2025, échéance le 25 juin 2028 ; certificateur : KELEN BAUCK). Cette certification est délivrée par le certificateur, et non par MAUD ACADEMY, après réussite aux évaluations prévues par son référentiel ; les frais de certification sont inclus dans le prix de la formation.

Les autres formations de MAUD ACADEMY ne sont pas certifiantes et donnent lieu uniquement à la remise d'une attestation de formation. Aucune formation de MAUD ACADEMY ne délivre de diplôme d'État.

Les programmes précisent notamment les objectifs pédagogiques, les prérequis, le public concerné, les modalités pédagogiques, les modalités d'évaluation, la durée, les moyens techniques et les modalités d'encadrement.

MAUD ACADEMY peut adapter le contenu pédagogique pour tenir compte des évolutions scientifiques, réglementaires, sanitaires ou techniques, sans modifier l'objectif général de la formation.

Article 4 – Documents contractuels

4.1 Client particulier

Conformément aux articles L6353-3 à L6353-7 du Code du travail, un contrat de formation professionnelle est conclu avant toute entrée en formation. Il précise notamment la nature, la durée, l'objet et les effectifs



de la formation, le niveau de connaissances préalables requis, les conditions de réalisation, la sanction de la formation, le prix, les modalités de paiement et les conditions financières en cas de cessation anticipée ou d'abandon.

Dans un délai de dix (10) jours à compter de la signature du contrat, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception adressée à MAUD ACADEMY, 9 place Marie-Jeanne Bassot, 92300 Levallois-Perret (article L6353-5 du Code du travail). La rétractation est sans frais et sans motif.

4.2 Entreprise

Une convention de formation professionnelle est conclue conformément aux articles L6353-1 et suivants du Code du travail. Elle précise notamment les objectifs, le programme, les effectifs, les dates, les modalités financières et les obligations respectives des parties.

4.3 Financement CPF

Lorsque la formation est financée par le Compte personnel de formation (CPF), les conditions générales d'utilisation de la plateforme Mon Compte Formation et les présentes CGV s'appliquent conjointement. En cas de contradiction, les dispositions impératives applicables au CPF prévalent.

Article 5 – Modalités d'inscription

L'inscription devient définitive après réception de l'ensemble des éléments suivants :

- contrat ou convention signé ;
- acceptation des présentes CGV ;
- pour un client particulier : expiration du délai de rétractation de dix jours, puis règlement de l'acompte prévu à l'article 7.1 ;
- validation du financement le cas échéant ;
- vérification des prérequis ;
- réception des pièces administratives demandées, notamment une copie de l'attestation de formation aux conditions d'hygiène et de salubrité lorsque le programme l'exige.

MAUD ACADEMY peut refuser une inscription lorsque les prérequis ne sont pas remplis, que le dossier est incomplet, que l'effectif maximum est atteint, que le financement n'est pas validé ou que la formation apparaît manifestement inadaptée au projet professionnel du candidat. Une liste d'attente peut être proposée.

Article 6 – Prix

Les formations dispensées par MAUD ACADEMY sont exonérées de TVA. Les prix sont exprimés en euros, nets de taxe.

Exonération de TVA – article 261, 4, 4° a du CGI.

Le prix comprend exclusivement les prestations mentionnées dans le programme de formation ou dans le devis accepté. Sauf stipulation contraire, ne sont pas compris dans le prix :

- les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration ;
- les achats de matériel personnel ;
- les consommables emportés par le stagiaire à l'issue de la formation ;
- toute prestation complémentaire demandée par le client.

Les prix applicables sont ceux figurant au contrat, à la convention ou au devis accepté. À défaut de précision, un devis est valable trente (30) jours. MAUD ACADEMY peut modifier ses prix à tout moment ; les modifications n'affectent pas les contrats déjà conclus.

Article 7 – Modalités de règlement

7.1 Client particulier

Conformément à l'article L6353-6 du Code du travail :

- aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant l'expiration du délai de rétractation de dix jours prévu à l'article 4.1 ;
- à l'expiration de ce délai, un acompte au plus égal à 30 % du prix peut être demandé ;
- le solde est réglé de manière échelonnée, au fur et à mesure du déroulement de la formation, selon l'échéancier fixé au contrat.

Le défaut de paiement d'une échéance rend exigibles les sommes échues, après mise en demeure restée sans effet pendant quinze (15) jours.

7.2 Entreprise et client professionnel

Les factures sont payables à trente (30) jours date de facture, sauf accord écrit différent. Tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable :

- les pénalités de retard prévues à l'article L441-10 du Code de commerce ;
- une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (article D441-5 du Code de commerce) ;
- le remboursement des frais de recouvrement complémentaires lorsqu'ils dépassent cette indemnité, sur justificatifs.

7.3 Organismes financeurs

Lorsque la prise en charge est assurée par un OPCO, un organisme public ou tout autre financeur, le client reste redevable des sommes non prises en charge. En cas de refus, de prise en charge partielle ou de déchéance du financement, les sommes non financées deviennent exigibles auprès du client.

Article 8 – Formations financées par le CPF

Lorsque la formation est réalisée dans le cadre du CPF, les conditions d'utilisation de la plateforme Mon Compte Formation s'appliquent en complément des présentes CGV. Le stagiaire s'engage à respecter les règles relatives à la validation de son inscription, à sa participation effective, aux émargements, aux justificatifs de présence et aux évaluations prévues.

Toute absence injustifiée, tout abandon ou tout manquement aux obligations déclaratives entraînant un refus de prise en charge peut donner lieu à la facturation des sommes restant dues, lorsque la réglementation le permet. Le stagiaire est seul responsable des informations qu'il déclare sur la plateforme.

Article 9 – Droit de rétractation du consommateur

Lorsque le client est un consommateur et que le contrat est conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, il dispose de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat pour se rétracter, sans motif et sans frais autres que ceux prévus par la loi (article L221-18 du Code de la consommation).

Ce droit s'exerce au moyen du formulaire figurant en annexe 2 ou de toute déclaration dénuée d'ambiguïté, adressée à formation@maud.pro ou à MAUD ACADEMY, 9 place Marie-Jeanne Bassot, 92300 Levallois-Perret. Ce délai et celui de dix jours prévu à l'article 4.1 courent chacun selon ses propres règles ; le stagiaire peut exercer celui qui expire le plus tard.

MAUD ACADEMY rembourse toutes les sommes versées sans retard injustifié et au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la réception de la rétractation, par le même moyen de paiement, sauf accord exprès



du consommateur et sans frais pour lui.

Si le consommateur a expressément demandé que la formation commence avant la fin du délai, puis se rétracte, il doit un montant proportionnel à la formation déjà dispensée (article L221-25 du Code de la consommation).

Article 10 – Annulation ou abandon par le client

Toute demande d'annulation doit être adressée par écrit à formation@maud.pro.

10.1 Entreprise et client professionnel

En cas d'annulation avant le début de la formation, les sommes suivantes sont retenues à titre de dédit :

Délai avant le début	Somme retenue
Plus de 30 jours	Aucune (hors frais administratifs prévus à la convention)
De 30 à 15 jours	30 % du prix
De 14 à 8 jours	50 % du prix
Moins de 8 jours	100 % du prix

Les sommes retenues à titre de dédit ne constituent pas une dépense de formation : elles sont facturées séparément et ne peuvent pas être prises en charge par un opérateur de compétences (OPCO). En cas d'abandon en cours de formation, les heures réellement suivies sont facturées au titre de la formation et le solde au titre du dédit.

10.2 Client particulier

Pendant le délai de rétractation de dix jours (article 4.1), l'annulation est libre et sans frais.

Après ce délai et avant le début de la formation, MAUD ACADEMY conserve l'acompte versé, dans la limite de 30 % du prix.

En cas d'abandon en cours de formation, seules les prestations effectivement dispensées sont dues, au prorata de leur valeur prévue au contrat.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite d'un cas de force majeure dûment reconnu, il peut rompre le contrat ; seules les prestations effectivement dispensées sont alors dues, au prorata temporis (article L6353-7 du Code du travail).

10.3 Force majeure et situations exceptionnelles

En cas de maladie grave, d'accident, d'hospitalisation, de décès d'un proche ou de tout événement présentant les caractéristiques de la force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, MAUD ACADEMY peut proposer le report de la formation, un avoir ou un remboursement partiel ou total, selon la situation et sans préjudice de l'article 10.2. Les justificatifs doivent être transmis dans un délai raisonnable.

Article 11 – Annulation ou report par MAUD ACADEMY

MAUD ACADEMY peut reporter ou annuler une session lorsque le nombre minimum de participants n'est pas atteint, qu'un formateur est empêché pour un motif légitime, ou que les conditions sanitaires ou de sécurité ne permettent pas son maintien. Les participants en sont informés dans les meilleurs délais.

Les sommes déjà versées sont, au choix du client, reportées sur une nouvelle session, transformées en avoir ou remboursées intégralement. Aucune indemnité complémentaire ne peut être réclamée au titre de ce report ou de cette annulation, sauf disposition légale impérative contraire.

Article 12 – Assiduité, feuilles d'émargement, traçabilité

Le stagiaire s'engage à suivre l'intégralité de la formation selon les horaires communiqués par MAUD ACADEMY. L'assiduité conditionne la délivrance de l'attestation de formation et, le cas échéant, du certificat de réalisation.

Selon la modalité pédagogique, la présence est justifiée notamment par les feuilles d'émargement, les connexions à la plateforme e-learning, les relevés de présence en classe virtuelle, les travaux demandés, les évaluations intermédiaires et finales, ou tout dispositif de traçabilité conforme à la réglementation. Les absences, retards ou départs anticipés sont consignés. Lorsqu'un financement est assuré par un tiers, ces éléments peuvent lui être transmis conformément aux obligations réglementaires.

Article 13 – Obligations du stagiaire

Le stagiaire s'engage à :

- respecter le règlement intérieur ;
- adopter un comportement respectueux envers les autres stagiaires, les formateurs, les modèles et le personnel de MAUD ACADEMY ;
- utiliser les matériels conformément aux consignes données ;
- respecter les protocoles d'hygiène et de sécurité ;
- signaler toute difficulté pouvant avoir une incidence sur le déroulement de la formation.

Le stagiaire est responsable des dégradations qu'il causerait volontairement ou par négligence grave. Tout comportement incompatible avec le bon déroulement de la formation peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive dans les conditions prévues par le règlement intérieur. Cette exclusion n'ouvre pas automatiquement droit au remboursement des sommes versées.

Article 14 – Prérequis sanitaires et aptitude à la pratique

Certaines formations comportent des travaux pratiques sur peau synthétique, sur modèles d'entraînement ou sur modèles vivants. Le stagiaire déclare être apte à suivre la formation, ne présenter aucune contre-indication connue incompatible avec les gestes enseignés et s'engage à respecter strictement les protocoles d'hygiène remis par MAUD ACADEMY.

Le stagiaire demeure responsable du respect de la réglementation applicable à son activité professionnelle après la formation. La réussite de la formation ne vaut ni autorisation d'exercer, ni reconnaissance d'une qualification professionnelle lorsque celle-ci relève d'une réglementation spécifique.

Article 15 – Travaux pratiques sur modèles

Certaines formations comprennent des mises en situation pratique sur modèles. Le modèle intervient exclusivement dans un objectif pédagogique.

Avant toute intervention, une information claire lui est remise sur la nature des techniques pratiquées, le caractère pédagogique de l'intervention, les limites éventuelles du résultat et les précautions post-intervention. Le modèle signe un document de consentement spécifique.

Le formateur demeure responsable de la supervision pédagogique ; le stagiaire respecte strictement ses consignes. MAUD ACADEMY peut interrompre immédiatement une intervention lorsqu'elle estime que les conditions de sécurité, d'hygiène ou de qualité ne sont plus réunies.



Article 16 – Modèles vivants

Lorsque les travaux pratiques sont réalisés sur des modèles vivants, ceux-ci interviennent exclusivement à des fins pédagogiques. Chaque modèle reçoit une information préalable, signe un formulaire de consentement et peut interrompre la prestation à tout moment.

Les interventions sont réalisées sous le contrôle permanent du formateur. Le stagiaire demeure responsable du respect des protocoles enseignés. Le modèle reconnaît être informé que la prestation est réalisée dans un contexte pédagogique, en accessoire de la formation, et ne peut être assimilée à une prestation commerciale.

Article 17 – Propriété intellectuelle

L'ensemble des éléments diffusés, remis, projetés, téléchargés ou accessibles dans le cadre des formations est protégé par le Code de la propriété intellectuelle. Cette protection concerne notamment, sans que cette liste soit limitative : les marques, dénominations et logos exploités par MAUD ACADEMY, les programmes et progressions pédagogiques, les protocoles techniques de maquillage permanent, de dermopigmentation réparatrice et esthétique et d'hygiène, les vidéos de démonstration, les photographies avant/après, les dessins préparatoires, les modèles de fiches clients, les questionnaires d'évaluation et QCM, les supports e-learning et présentations, les illustrations, les documents remis, les études de cas et les exercices pratiques.

Ces documents sont remis pour un usage strictement personnel dans le cadre de la formation suivie. Le stagiaire s'interdit notamment de les reproduire en tout ou partie, de les commercialiser, de les transmettre à un tiers, de les publier sur Internet ou sur un réseau social, de les intégrer à une autre formation, ou de les mettre à disposition d'une intelligence artificielle pour constituer une base documentaire exploitable. Toute violation peut donner lieu à une action civile ou pénale, sans préjudice des dommages et intérêts.

Article 18 – Utilisation des outils d'intelligence artificielle

MAUD ACADEMY autorise les stagiaires à utiliser des outils d'intelligence artificielle générative exclusivement comme assistance personnelle à leur apprentissage. Sont strictement interdits : le téléversement complet des supports de cours, des vidéos pédagogiques ou des protocoles techniques ; la création d'un assistant reproduisant les enseignements de MAUD ACADEMY ; l'entraînement d'un modèle d'intelligence artificielle à partir des contenus pédagogiques ; la génération automatisée de supports destinés à être revendus ou diffusés.

Le stagiaire demeure responsable des traitements réalisés avec les outils qu'il utilise. Il veille notamment à ne communiquer aucune donnée confidentielle concernant les modèles, les autres stagiaires, les cas pratiques, les dossiers pédagogiques ou les informations commerciales de MAUD ACADEMY.

Article 19 – Sécurité numérique

Lorsque cela est nécessaire, chaque stagiaire reçoit un accès personnel à la plateforme pédagogique. Ses identifiants sont strictement personnels et ne peuvent être prêtés, cédés, partagés ou vendus. Toute connexion réalisée avec ces identifiants est réputée effectuée par leur titulaire. Le stagiaire informe immédiatement MAUD ACADEMY de toute utilisation frauduleuse de son compte. MAUD ACADEMY peut suspendre un compte en cas d'utilisation anormale.

Article 20 – Clause de réputation

Chaque partie s'engage à un comportement loyal et respectueux. Avant toute diffusion publique d'une critique susceptible de porter atteinte à la

réputation de l'autre partie, les parties recherchent une solution amiable par la procédure de réclamation prévue à l'article 25.

Cette disposition ne fait pas obstacle à la liberté d'expression, aux avis sincères des consommateurs ni aux signalements légalement autorisés. La diffusion volontaire d'informations mensongères, diffamatoires ou manifestement dénigrantes peut engager la responsabilité de son auteur.

Article 21 – Lutte contre la fraude

Le stagiaire certifie l'exactitude des informations communiquées lors de son inscription. Toute fraude, falsification ou usurpation, notamment concernant l'identité du participant, les justificatifs transmis, les feuilles d'émargement, les attestations de présence, les évaluations ou les financements, peut entraîner l'exclusion immédiate, le retrait de l'attestation de formation, l'information du certificateur pouvant conduire à l'annulation de la certification, le remboursement des sommes indûment perçues et un signalement aux organismes compétents.

Article 22 – Confidentialité

Chaque partie peut avoir connaissance d'informations confidentielles concernant l'autre partie ou les autres stagiaires, notamment : méthodes pédagogiques, protocoles techniques, procédés de travail, informations commerciales et financières, données relatives aux modèles, projets professionnels présentés et informations communiquées dans le cadre des études de cas. Le stagiaire s'engage à ne pas les divulguer sans accord écrit préalable de MAUD ACADEMY, sauf obligation légale. Cette obligation s'applique pendant cinq (5) ans à compter de la fin de la formation.

Article 23 – Droit à l'image

Dans le cadre des formations, MAUD ACADEMY peut réaliser des photographies, vidéos, captations d'écran ou témoignages. Aucune utilisation de l'image d'un stagiaire n'est réalisée sans son accord préalable écrit. Le refus d'autoriser l'utilisation de son image n'a aucune conséquence sur la participation à la formation.

Sauf autorisation expresse, le stagiaire s'interdit d'enregistrer les cours, de filmer les démonstrations, de photographier les supports signalés comme confidentiels et de diffuser sur les réseaux sociaux des contenus portant atteinte aux droits de MAUD ACADEMY, des formateurs, des modèles ou des autres stagiaires.

Article 24 – Protection des données personnelles

MAUD ACADEMIE, responsable de traitement, traite les données personnelles conformément au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée.

Les données collectées sont nécessaires à la gestion des inscriptions, à l'organisation des formations, au suivi pédagogique, à la gestion administrative, à la facturation, aux relations avec les financeurs et au respect des obligations légales et réglementaires. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à ces finalités, puis archivées pendant les durées légales de conservation, notamment dix (10) ans pour les pièces comptables.

Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement lorsqu'il est applicable, de limitation, d'opposition et de portabilité. Ces droits s'exercent par courriel à formation@maud.pro ou par courrier à MAUD ACADEMIE, 9 place Marie-Jeanne Bassot, 92300 Levallois-Perret. Les personnes concernées peuvent également introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

La politique de confidentialité publiée sur le site www.maud-academy.com complète le présent article.



Article 25 – Réclamations

Toute réclamation peut être adressée par courriel à formation@maud.pro, par le formulaire de contact du site www.maud-academy.com ou par courrier postal. Chaque réclamation fait l'objet d'un accusé de réception, d'une analyse, d'un traitement, d'une réponse motivée et d'un enregistrement dans le système qualité. Les réclamations sont exploitées dans le cadre de la démarche d'amélioration continue et peuvent conduire à des actions correctives ou préventives.

Article 26 – Responsabilité

MAUD ACADEMY est tenue à une obligation de moyens. Sa responsabilité ne peut être engagée qu'en cas de faute démontrée. Envers un client professionnel, elle est limitée aux dommages directs, à l'exclusion de tout dommage indirect (perte d'exploitation, de clientèle, de chiffre d'affaires ou de données, préjudice commercial ou d'image).

Le stagiaire demeure seul responsable de l'utilisation professionnelle des connaissances acquises. La réussite d'une formation ne garantit ni l'obtention d'une clientèle, ni un niveau de revenus, ni la réussite d'un projet entrepreneurial.

Article 27 – Force majeure

Aucune partie ne peut être tenue responsable lorsque l'exécution de ses obligations est empêchée par un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil : notamment catastrophe naturelle, pandémie, décision administrative empêchant la tenue de la formation, incendie, panne informatique majeure, interruption durable des réseaux ou indisponibilité imprévisible du lieu de formation. La partie empêchée informe l'autre dans les meilleurs délais. Les parties recherchent en priorité un report de la formation.

Article 28 – Résiliation

En cas de manquement grave de l'une des parties à ses obligations, l'autre partie peut prononcer la résiliation du contrat après une mise en demeure restée sans effet pendant quinze (15) jours. La résiliation ne remet pas en cause les prestations déjà exécutées, qui restent dues.

Article 29 – Médiation et règlement amiable des litiges

En cas de différend, les parties recherchent en priorité une solution amiable.

Conformément aux articles L612-1 et suivants du Code de la consommation, le client consommateur peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation dont relève MAUD ACADEMY, après avoir adressé une réclamation écrite restée sans réponse satisfaisante :

CM2C – 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris – Tél. : 01 89 47 00 14 – litiges@cm2c.net – <https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php>

Article 30 – Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Pour les clients professionnels, tout litige relatif à leur interprétation, leur exécution ou leur validité relève de la juridiction compétente dans le ressort du siège social de MAUD ACADEMY, sauf disposition légale impérative contraire. Pour les consommateurs, les règles de compétence du Code de la consommation et du Code de procédure civile s'appliquent.

Article 31 – Entrée en vigueur et version

Les présentes CGV (version V2 – 10/2026) entrent en vigueur à compter de leur date de publication. Elles annulent et remplacent toute version antérieure. La version applicable est celle en vigueur à la date de

signature du contrat ou de la convention de formation.

Annexe 1 – Documents remis avant l'entrée en formation

Avant le début de la formation, le participant reçoit, selon sa situation :

- le programme détaillé de la formation ;
- les présentes CGV ;
- le règlement intérieur applicable ;
- le contrat ou la convention de formation ;
- le calendrier de la formation ;
- les modalités d'accès à la plateforme numérique, le cas échéant ;
- les informations relatives à l'accessibilité des personnes en situation de handicap ;
- les modalités d'évaluation et de sanction de la formation ;
- les coordonnées du référent administratif et du référent handicap.

Annexe 2 – Formulaire de rétractation

À compléter et renvoyer uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.

À l'attention de MAUD ACADEMIE (MAUD ACADEMY), 9 place Marie-Jeanne Bassot, 92300 Levallois-Perret – formation@maud.pro :

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de formation ci-dessous :

Intitulé et dates de la formation :

Contrat signé le :

Nom et prénom :

Adresse :

.....

Date :

Signature (uniquement en cas d'envoi sur papier) :



BULLETIN D'INSCRIPTION – FINALISATION

MES DATES • PIÈCES À JOINDRE • RÈGLEMENT • MON ACCORD

3 / Mes dates

Formation choisie :

Lieu de formation :

Date de début : Date de fin :

4 / Pièces à joindre

Je joins à ce bulletin :

- une copie de ma pièce d'identité ;
- une copie de mon attestation de formation aux conditions d'hygiène et de salubrité, lorsque le programme de la formation l'exige.

5 / Règlement

- **Particulier finançant sa formation** : aucun paiement n'est demandé à la signature. À l'issue du délai de rétractation de 10 jours, un acompte de 30 % du prix est demandé ; le solde est réglé de manière échelonnée pendant la formation (articles 4.1 et 7.1 des CGV).
- **Entreprise ou professionnel** : facture payable à 30 jours (article 7.2 des CGV).
- **Prise en charge OPCO ou CPF** : selon l'accord de financement (articles 7.3 et 8 des CGV).

Les formations sont exonérées de TVA (article 261, 4, 4° a du CGI) : les prix indiqués sont nets.

6 / Mon accord

J'ai pris connaissance des Conditions générales de vente (version V2 – 10/2026) disponibles sur www.maud-academy.com et annexées au présent bulletin. Je déclare expressément les accepter.

Date	Mention manuscrite « Lu et approuvé, bon pour accord »	Signature

Pour valider votre inscription, merci de retourner ce bulletin, accompagné des pièces demandées, à l'adresse de votre lieu de formation ou par courriel à formation@maud.pro.